

**Arrêté de la DACS du 5 février 2009 portant nomination au conseil d'administration
du centre national de l'enseignement professionnel notarial**

NOR : JUSC0901949A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 modifié relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire, et notamment ses articles 96 et suivants ;

Vu les arrêtés des 24 avril 2006 et 22 janvier 2007 portant nomination au conseil d'administration du centre national de l'enseignement professionnel notarial ;

Vu l'avis du Conseil supérieur du notariat en date du 5 novembre 2008,

Arrête :

Article 1^{er}

M^e Jean Theureau, notaire au Creusot, est nommé en qualité de membre titulaire du conseil d'administration du Conseil national de l'enseignement professionnel notarial, en remplacement de M^e Dominique Garde, notaire à La Fouillouse, démissionnaire.

Article 2

La directrice des affaires civiles et du sceau est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait à Paris, le 5 février 2009.

Pour la garde des sceaux, ministre de la justice et par délégation :

La directrice des affaires civiles et du sceau,

P. FOMBEUR